

AVENANT N° 85 du 24 janvier 2019

**A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 25 AVRIL 1974 CONCERNANT
LES EXPLOITATIONS MARAICHERES DE LA SARTHE**

XXXXXXXXXXXX

IDCC : 9723

XXXXXXXXXXXX

ENTRE :

- ◆ La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, Section Maraîchère,

D'UNE PART, ET,

- ◆ l'Union Syndicale C.G.T. de l'Agroalimentaire et des Forêts de la Sarthe,
- ◆ le Syndicat Général de l'Agroalimentaire C.F.D.T. de la Sarthe,
- ◆ l'Union Départementale C.G.T. - F.O. de la Sarthe,
- ◆ le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles C.G.C.,
- ◆ la CFTC AGRI «Fédération CFTC de l'Agriculture»,

D'AUTRE PART,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER :

A compter du 1^{er} janvier 2019, les salaires horaires et mensuels prévus par l'annexe I de la convention collective susvisée sont les suivants :

SALAIRES HORAIRES ET MENSUELS

EMPLOIS	COEF	SALAIRES HORAIRES AU 1 ^{er} JANVIER 2019	SALAIRE MENSUELS AU 1 ^{er} JANVIER 2019 151 h 67
<u>NIVEAU I - AGENTS DE PRODUCTION</u>			
♦ Echelon 1	011	10,03 €	1 521,25 €
♦ Echelon 2	012	10,18 €	1 544,00 €
<u>NIVEAU II - AGENTS TECHNIQUES SPECIALISES</u>			
♦ Echelon 1	021	10,26 €	1 556,13 €
♦ Echelon 2	022	10,32 €	1 565,23 €
<u>NIVEAU III - AGENTS TECHNIQUES QUALIFIES</u>			
♦ Echelon 1	031	10,50 €	1 592,54 €
♦ Echelon 2	032	10,63 €	1 612,25 €
<u>NIVEAU IV - AGENTS TECHNIQUES HAUTEMENT QUALIFIES</u>			
♦ Echelon 1	041	10,95 €	1 660,79 €
♦ Echelon 2	042	11,33 €	1 718,42 €
<u>NIVEAU V - AGENTS D'ENCADREMENT</u>			
♦ Echelon 1	051	12,34 €	1 871,61 €
♦ Echelon 2	052	16,24 €	2 463,12 €
♦ Echelon 3	053	19,86 €	3 012,17 €

ARTICLE DEUXIEME :

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à l'Unité Territoriale de la Sarthe.

Fait au MANS, le 24 janvier 2019

Ont après lecture, signé :

- ◆ Pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, Section Maraîchère,

- ◆ Pour l'Union Syndicale C.G.T. de l'Agroalimentaire et des Forêts de la Sarthe,

- ◆ Pour le Syndicat Général de l'Agroalimentaire C.F.D.T. de la Sarthe,

- ◆ Pour l'Union Départementale C.G.T. - F.O. de la Sarthe,

- ◆ Pour le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles C.G.C.,

- ◆ Pour la CFTC AGRI «Fédération CFTC de l'Agriculture»,